

Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Brassac Séance du 05 avril 2016

L'an deux mille seize le cinq avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le trente mars deux mille seize, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GUIRAUD Maire.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13

Présents : Mesdames Colette BARSALOU, Lorette DI PAOLO, Catherine MENGOZZI, Colette POUPINEL, Nathalie SANCHEZ, Anaïs SOULÉ, Messieurs Alain AVISOU, Lucien BIAU, David BONNAFOUS, Arnaud BOUSSIÈRE, Michel BOSC, Jean-François FABRE.

Absent : Monsieur Damien CROS.
Secrétaire de Séance : Madame Colette BARSALOU
Date de la publication : 15 avril 2016

25/2016-3754 Taux d'imposition 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte une augmentation de 0,9783 % des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières 2016.

Dans ces conditions, les taux pour 2016 sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 6,54 %
- Taxe foncière (bâti) : 15,24 %
- Taxe foncière (non bâti) : 70,73 %

26/2016-3755 Affectation du résultat 2015 - Budget Principal

Le Conseil Municipal,

- ✚ **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 du budget principal ;
- ✚ **Constatant** que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 261.922,83 euros ;
- ✚ **Après en avoir** délibéré et à l'unanimité :
 - décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
 - **Résultat de Fonctionnement** : La somme de 171.557,38 euros sera affectée à l'article 1068 du budget primitif, afin de couvrir le besoin de financement des opérations de la section d'investissement et la somme de 90.365,45 euros sera reprise au budget primitif de l'exercice 2016 à la ligne « excédent antérieur reporté de fonctionnement ».
 - **Résultat d'Investissement** : Le résultat sera repris au budget primitif de l'exercice 2016 à la ligne « solde d'exécution d'investissement reporté ».

27/2016-3756 Affectation du résultat 2015 - Budget Annexe Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal,

- ✚ **Statuant** sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement ;
- ✚ **Constatant** que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 111.024,88 euros ;
- ✚ **Après en avoir** délibéré et à l'unanimité :
 - décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
 - **Résultat de Fonctionnement** : Le résultat sera repris au budget primitif de l'exercice 2016 à la ligne « excédent antérieur reporté de fonctionnement ».
 - **Résultat d'Investissement** : Le résultat sera repris au budget primitif de l'exercice 2016 à la ligne « solde d'exécution d'investissement reporté ».

28/2016-3757 Affectation du résultat 2015 - Budget Annexe Services Funéraires

Le Conseil Municipal,

- ✚ **Statuant** sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 du budget annexe des services funéraires ;
- ✚ **Constatant** que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 1.049,63 euros ;
- ✚ **Après en avoir** délibéré et à l'unanimité :
 - décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- **Résultat de Fonctionnement** : Le résultat sera repris au budget primitif de l'exercice 2016 à la ligne « excédent antérieur reporté de fonctionnement ».

29/2016-3758 Aménagement Allée du Château : choix du Maître d'œuvre

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée Municipale que l'aménagement de l'Allée du Château nécessite le choix d'un Maître d'œuvre. Trois bureaux d'études ont été consultés et ont présenté un dossier de candidature accompagné d'une proposition d'honoraires à savoir :

- C.E.T INFRA-Un pour cent paysages	:	5.28%
- PAPHYRUS	:	5.35 %
- BNB Ingénierie	:	5.40 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir l'offre présentée par C.E.T Infra situé 4, Rue Duguay Trouin, 81000 ALBI et Un pour cent paysages, 91 rue du Bernis, 81000 ALBI et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette maîtrise d'œuvre.

30/2016-3759 Convention Restos du Cœur

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention concernant les participations des communes dont les administrés bénéficient des services de cette association ; et après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention dont un exemplaire est joint au présent extrait des délibérations.

31/2016-3760 Création d'une Maison de Service Au Public

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'implantation d'une Maison de Service Au Public sur la Commune.

Le Maire rappelle à l'assemblée les objectifs d'une MSAP qui serait installée dans le local actuellement réservé à l'Accueil de la Mairie et au BIT. Il s'agit d'offrir aux usagers la possibilité, en un même lieu, d'être accueilli par un agent, d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics (CAF, CARSAT, CPAM, Pôle Emploi etc.) en utilisant Internet et les facilités de communication et de rapprochement offertes par les nouvelles technologies. La labellisation MSAP doit être suite à un dépôt de dossier porté par la Commune en Préfecture.

Où l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ✚ **autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la finalisation du projet et signer toutes les pièces relatives à cette création,
- ✚ **sollicite** l'aide du FNADT pour le fonctionnement dont le coût sera supporté par la commune (salaire, électricité, consommable,...).

32/2016-3761 Médi@gout : subvention complémentaire

Monsieur le Maire indique au le Conseil Municipal qu'il a rencontré les responsables de l'association « Médi@gout » qui ont apporté diverses précisions quant à leur budget prévisionnel 2016 et propose de leur verser une participation financière supplémentaire correspondant à 1h par semaine sur la base de la convention initiale du 02 Février 2009 .

Où l'exposé le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de donner une suite favorable à la proposition de Monsieur le Maire. Un montant de 720 euros sera mandaté à l'association « Médi@gout » pour l'année 2016.

33/2016-3762 Création Maison de Service au Public : demande de subvention Région

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✚ **décide** d'engager les travaux relatifs à la création d'une MSAP sur la Commune ;
- ✚ **sollicite** une subvention auprès de la région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ;
- ✚ **arrête** le plan de financement ci-dessous :

- Montant H.T	:	7 711.29 €
- Subvention Région	:	1 927.82 €
- Autofinancement	:	5 783.47 €

34/2016-3763 Création Maison de Service au Public : demande de subvention DETR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✚ **décide** d'engager les travaux relatifs à la création d'une MSAP sur la Commune ;
- ✚ **sollicite** une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR ;
- ✚ **arrête** le plan de financement ci-dessous :

- Montant H.T	:	13 478,11 €
- Subvention DETR 50%	:	6.739,00 €
- Autofinancement	:	6.739,11 €

35/2016-3764 Approbation Budget Primitif 2016

Le Conseil Municipal, du Budget Primitif 2016 élaboré par la commission des finances qui s'équilibre comme suit :

➤ **Section de Fonctionnement :**

- Dépenses	:	1.406.865 €
- Recettes	:	1.406.865 €

➤ **Section d'Investissement :**

- Dépenses	:	652.374 €
- Recettes	:	652.374 €

après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2016.

**36/2016-3765 Budget Annexe Eau et Assainissement
Approbation Budget Primitif 2016**

Le Conseil Municipal, après avoir procédé à l'examen du Budget Primitif 2016 des services de l'eau et de l'assainissement élaboré par la commission des finances qui s'équilibre comme suit :

➤ **Section de Fonctionnement :**

- Dépenses	:	349.000 €
- Recettes	:	349.000 €

➤ **Section d'Investissement :**

- Dépenses	:	742.941 €
- Recettes	:	742.941 €

après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2016 de l'eau et de l'assainissement.

**37/2016-3766 Budget Annexe Services Funéraires
Approbation Budget Primitif 2016**

Le Conseil Municipal, après avoir procédé à l'examen du Budget Primitif 2016 des services funéraires élaboré par la commission des finances qui s'équilibre comme suit :

➤ **Section de Fonctionnement :**

- Dépenses	:	1.600 €
- Recettes	:	1.600 €

après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2016 des services funéraires.

L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 21 heures 45.